

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

Brelan de duels. — Séances du matin. —

Le docteur Péan

Beaucoup de duels entre confrères parisiens ou de province, la semaine dernière, heureusement terminés de la meilleure façon du monde. Ce sont de ces questions sur lesquelles, en France surtout, il est bien difficile de philosopher, et, cependant, que peut bien prouver un duel dans une polémique d'ordre général ? Que l'on mette l'épée à la main pour venger une injure personnelle, c'est très bien. Encore que ce soit souvent celui qui est l'offensé qui soit blessé. Mais quand il s'agit de défendre une opinion, en quoi un coup d'épée ou un coup de pistolet peuvent-ils être une solution ? Ne vaut-il pas mieux, puisqu'on a une plume, ne recourir qu'à elle pour faire triompher ses idées ? Sans compter que c'est bien souvent l'arme la plus redoutable !

Ces pauvres députés, qui voulaient avoir l'air de gens qui travaillent ! Ils ont été pris la main dans le sac. Ils avaient décidé, en effet, de tenir des séances du matin, mais chacun, comptant bien que son absence ne serait pas remarquée, était resté chez soi. Seulement, comme tout le monde s'était fait le même raisonnement, il n'y avait personne à la séance !

C'est l'histoire du seigneur qui, n'ayant plus de vin dans sa cave, avait décidé que chacun de ses vassaux lui apporterait un verre de vin. Il mit, pour cela, un tonneau dans sa cour... Un des vassaux se dit : « Ma foi, je vais y porter un verre d'eau ; sur une si grande quantité de vin, on ne s'en apercevra pas ! » Le diable est que tous les vassaux avaient pensé de même. On devine le résultat. Quand le seigneur découvrit son tonneau, il était plein d'eau !

Le docteur Péan, qui vient de mourir, avait une réputation universelle. Il la devait sans doute à sa grande habileté professionnelle, mais aussi à la bonne grâce, à l'espèce de cordialité avec laquelle il vous ouvrait le ventre. Comme a dit un jour un de ses clients, il était « très engageant ».

Il a été certainement de ceux qui ont contribué à faire faire à la chirurgie les pas énormes qu'elle a accomplis. C'était en même temps un excellent homme, très bon, charitable pour les pauvres gens, mais qui, très justement, se rattrapait sur les riches qu'il faisait payer en conséquence.

Il disait, un jour, à un gros banquier qu'il avait opéré quelque temps auparavant : « Quelle admirable opération !... Vous n'avez presque pas perdu de sang !... » A quoi le banquier répondit à mi-voix : « Ça ne fait rien... J'ai été saigné tout de même ! » Et, au fond, c'était la vraie solution de la question sociale : faire payer les riches pour les pauvres... C'est si simple que personne n'y pense !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} février

M. Lockroy continue son discours à propos

du budget de la marine. M. Lockroy parle alors du favoritisme dans la marine et donne quelques détails intéressants, au sujet des navires surchargés. L'orateur insiste sur le mauvais outillage de nos ports.

M. Lockroy est vivement applaudi et reçoit de nombreuses félicitations.

M. Delcassé intervient alors dans la discussion, prononce un petit discours qu'il termine par une éloquente et patriotique péroraison.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 2 février

On reprend la discussion générale sur le budget de la marine.

M. Guieysse signale comme un des remèdes à la situation actuelle de notre marine, une liberté d'action de plus en plus grande qui serait donnée aux directeurs des constructions navales.

Après l'intervention de M. de Tréveneuc, le rapporteur demande entre autres choses que les responsabilités engagées dans les accidents de machines ou autres, puissent être désormais aisément découvertes.

Enfin l'amiral Besnard prend la parole et affirme que notre flotte est excellente et il conclut en disant que son administration fait tous les efforts possibles afin de donner à la France une marine redoutable.

La discussion générale est close.

Sénat

Séance du 1^{er} février

On discute une interpellation de M. Chamaillard sur la suppression des traitements ecclésiastiques.

L'orateur prétend que ces suppressions constituent une violation des lois et du Concordat.

Après l'intervention dans la discussion de MM. Milliard, Méline, Lecomte, Delpech et Joseph Fabre, un ordre du jour de M. Delobau ainsi conçu : « Le Sénat, approuvant les déclarations du Gouvernement..... » est adopté par 163 voix contre 34.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le procès Zola

C'est hier, comme on le sait, que s'est ouverte, sous la présidence de M. Delegorgue, la session des assises où doit être jugé le procès Zola. Sur les quarante jurés appelés à siéger, trois seulement ne se sont pas présentés : un est mort et deux autres sont malades.

Comme deux autres ont été dispensés de siéger parce qu'ils ont déjà rempli les fonctions de juré l'an dernier, le jury de la Seine pour la présente session comprend trente-cinq membres, chiffre relativement élevé.

Sur ces trente-cinq jurés, quatorze seront tirés au sort pour constituer le jury de jugement composé de douze jurés titulaires et de deux jurés supplémentaires.

En appliquant dans la circonstance les termes de l'article 401 du Code d'instruction criminelle, M. Zola et le gérant de l'*Aurore* auront le droit de récuser onze jurés, tandis que l'avocat général, M. Van Cassel, ne pourra exercer son droit de récusation que sur dix seulement.

M^e Albert Baïtry, huissier audencier près le tribunal civil de la Seine, a continué hier à signifier, au nom de M. Emile Zola, ses citations à témoin pour le procès du 7 février.

La citation au colonel Picquart a été faite non « à personne », mais à M. le commandant Walter, commandant du fort du Mont-Valérien.

Il y a encore à signifier une vingtaine de citations qui, pour l'instant, restent en suspens.

Les assesseurs de M. Delegorgue, dans le procès Zola, seront MM. les conseillers Bousquet, Lauth et Levrier.

INFORMATIONS

M. Millerand

M. Millerand, de passage à Marseille, où il est allé défendre Pierre Berta, adjoint au maire, a été invité à un grand banquet organisé au cercle de Bellevue et auquel assistaient les citoyens Flaissières, maire, Berta, Ferrari, adjoints, et les conseillers municipaux socialistes.

En réponse aux souhaits de bienvenue, exprimés par le citoyen Larguier, Millerand a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a montré la nécessité de l'union du parti démocratique en vue des prochaines élections législatives.

Le procès Reynach-Rochefort

Les débats du procès en diffamation intenté par M. Rochefort se sont continués hier après-midi devant la neuvième chambre, des mesures semblables à celles qu'on avait prises, il y a huit jours, en cas de manifestations possibles, étaient appliquées. Aucun incident ne s'est produit.

Une cinquantaine de curieux ont à sa descente de voiture, boulevard du Palais, acclamé M. Rochefort.

Le tribunal, qui avait entendu, mercredi dernier, M^e Barbox pour M. J. Reynach, a entendu aujourd'hui M^e Desplats pour M. Rochefort.

Après une suspension d'audience, M^e Barbox a répliqué. La plaidoirie de M^e Barbox a été à maintes reprises l'objet de manifestations diverses.

Après quelques explications fournies par M. Rochefort lui-même et une courte réplique de son avocat, M^e Desplats, le tribunal a remis son jugement à huitaine.

Tentative de chantage. — Offre d'un million au général Mercier

La *Tribune Républicaine* de Nevers, raconte, que ces jours derniers, à une réunion à Pougues, des maires du canton de Leblanc, M. de Lespinasse, conseiller général, a fait la déclaration suivante, que nous reproduisons à titre de document, en en laissant la responsabilité entière à notre confrère :

« Je suis l'ami du général Mercier. Or voici ce qu'il m'a dit :

« Au moment de l'arrestation de Dreyfus, les juifs me firent offrir un million si je voulais abandonner l'affaire. Je refusai naturellement. Ils revinrent à la charge. Vous avez, me dirent-ils, deux fils, l'un élève de Polytechnique, l'autre de Saint-Cyr. Nous comprenons qu'étant ministre de la guerre vous ne vouliez pas accepter d'argent, mais si vous voulez bien nous accorder ce que nous vous demandons, vous ne nous empêchez pas de manifester notre reconnaissance à vos enfants. Nous placerons un million sur la tête de chacun d'eux et ils ne pourront toucher ces millions qu'après leur majorité. Vous serez de la sorte bien à couvert car il ne sera plus question alors de l'affaire Dreyfus.

« Je refusai avec dégoût me dit le général Mercier. »

Le Cas du Colonel Picquart

Le conseil d'enquête chargé de statuer sur le cas du lieutenant-colonel Picquart s'est réuni, salle des rapports, au fort du Mont-Valérien.

On a entendu d'abord le colonel Picquart, puis les généraux de Galliffet et Gouze.

Le conseil a entendu M^e Leblois, le lieutenant-colonel Henri et le commandant Lauth.

On ignore encore si le conseil d'enquête siègera de nouveau.

D'autre part, l'Agence nationale dit que le conseil d'enquête est terminé et que c'est maintenant au ministre de la guerre qu'il appartient de prendre une décision.

M. Barrès

Maurice Barrès fait le procès des « intellectuels » qui se sont déclarés en faveur de Dreyfus, et résume ainsi son éloquent réquisitoire :

« La liste dite des intellectuels est faite d'une majorité de nigards et d'étrangers. »

Assignation

Les journaux de Rennes annoncent que M. Andrade, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, auteur d'une lettre au général Mercier en faveur de Dreyfus, et qui durant des manifestations hostiles dont il a été l'objet de la part des étudiants, avait souffleté l'un d'eux M. R..., vient d'être assigné par le père de ce jeune homme devant le tribunal correctionnel pour voies de fait.

La presse en Alsace-Lorraine

On sait que l'année dernière le gouvernement d'Alsace-Lorraine avait fait prévoir le dépôt d'un projet de loi concernant l'introduction en Alsace-Lorraine d'un nouveau régime sur la presse.

Le conseil fédéral est actuellement saisi de la question. M. de Puttkamer, secrétaire d'Etat, fera prochainement une déclaration à ce sujet.

Le régime qu'il est en question d'introduire serait plus libéral que celui qui est actuellement en vigueur, mais on redoute certaines restrictions au point de vue de la langue française.

Désordres universitaires en Italie

L'agitation universitaire prend à Naples une tournure inquiétante. Ces désordres sont provoqués d'abord par la circulaire du ministre Gallo, qui a déplu aux étudiants, et la réponse du ministre de la guerre, qui ne concède pas l'exemption aux étudiants de la classe 1874 rappelés sous les armes par le décret paru la semaine dernière.

Avant-hier les étudiants ont pénétré de force dans les salles où les professeurs faisaient des cours, puis se sont rendus au secrétariat et ont tenté de tout saccager.

Le conseil de l'Université s'est réuni et a délibéré pour savoir s'il était nécessaire de fermer l'Université.

Les troupes sont consignées.

Le Référendum

La ville de Mayenne vient de rejeter, par voie de référendum, le projet de construction des nouvelles casernes pour loger un quatrième bataillon. Neuf cents inscrits sur quatorze cents ont pris part au vote. Le projet a été repoussé par 678 voix contre 209.

Au Maroc

Le navire de guerre anglais *Toumaline*, voulant débarquer des armes et des provisions à Sousse, en fut empêché par le vapeur marocain *Hassani*. Les Anglais tirèrent, mais les Marocains ripostèrent et prirent une chaloupe qui avait à son bord trois Anglais.

Les Marocains ont détruit tous les villages favorables aux étrangers et ont tué et blessé de nombreuses personnes. La situation est considérée comme très grave.

Village incendié

Le village de Randogne dessus Sierre (Valais) a été complètement incendié. En moins d'une heure, le feu activé par un vent violent, a détruit 150 maisons et un très grand nombre de granges : il ne reste plus qu'un tas de décombres. On assure qu'une femme et deux enfants ont péri.

CHRONIQUE LOCALE

Palmes académiques

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

M. Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture.

M. Greil, bibliophile.

M. Pech, percepteur à Vayrac.

M. Simonis, président de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot.

Sont nommés officiers d'académie :

M. Rougier, percepteur à Sauzet.

M. Bouisset, juge d'instruction.

M. Bro, chef de division à la préfecture.

M. Grimal, conseiller général du Lot, avocat.

M. Hullo, sous-inspecteur de l'assistance publique.

M. Lacoste, chef de bureau à la mairie de Cahors.

M. Malabiau, conseiller municipal à Martel.

Nos félicitations à tous.

Assises du Lot

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est lundi 7 février que s'ouvre à Cahors la première session des assises pour l'année 1898, sous la présidence de M. de Lajarte, conseiller à la cour d'Agen.

Deux affaires y seront jugées : 1^o Affaire Francoual, de Blars : Incendie volontaire. Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République. Défenseur, M^e Besse ; 2^o affaire Fabre, de Montcuq : Vols qualifiés ; trois accusés, le père et ses deux fils. Ministère public, M. Dufrière, substitut de M. le procureur de la République. Défenseurs, M^{es} Pagès-Duport, Martin et Besse.

Postes et télégraphes

Un concours pour l'admission à 200 emplois de dame employée dans l'administration des postes et télégraphes aura lieu les jeudi 24 et vendredi 25 Mars prochain, au chef-lieu de chaque département.

La liste d'inscription sera close le 26 février.

Adjudications

Le 28 FEVRIER 1898, à deux heures après-midi, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au ra-

bais sur soumission cachetée, des fournitures de matériaux destinés à L'ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES DU LOT, pendant les années 1898, 1899, 1900, 1901 et 1902.

Les travaux dont il s'agit forment neuf lots, savoir :

Numéro 20 de Paris à Toulouse, entre la limite de la Corrèze et le point de bornage 27 kilomètres, 27,000 mètres. — 12,000 fr. Cautionnement 400 fr.

Numéro 20 de Paris à Toulouse, entre les points de bornage 27 kilomètres et 66 kilomètres 500, 39,500 m. — 9,750 fr. Cautionnement 350 fr.

Numéro 20 de Paris à Toulouse, entre les points de bornage 66 kilomètres 500 et 87 kilomètres 20,500 m. — 12,500 fr. Cautionnement 400 fr.

Numéro 20 de Paris à Toulouse, entre les points de bornage 87 kil. 000 et 106 kil. 697, limite du département, 19,697 m. — 7,500 fr. Cautionnement 250 fr.

Numéro 111 de Milhau à Tonneins, entre les points de bornage 0 k. 000 et 45 k. 452 (rencontre de la route nationale n^o 20 au pont L.-Philippe), 45,452 m. — 22,000 fr. Cautionnement 700 fr.

Numéro 111 de Milhau à Tonneins, entre la route nationale n^o 20 à Regourd 45 k. 452 et 88 k. 386) limite du département, 42,934 m. — 15,000 fr. Cautionnement 500 francs.

Numéro 122 de Toulouse à Clermont, entre la rivière du Lot et la limite du Cantal, 25,250 m. — 18,000 fr. Cautionnement 600 fr.

Numéro 140 de Figeac à Montargis, entre Figeac et le point de bornage 35 kil. 500, 35,500 m. — 18,500 fr. Cautionnement 600 fr.

Numéro 140 de Figeac à Montargis, entre le point de bornage 35 kil. 500 et la limite de la Corrèze, 21,977 m. — 14,500 fr. Cautionnement 500 fr.

NOTA : Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XI

COURDÈS (JEAN-ISIDORE)

Est âgé de 56 ans. Il est propriétaire au Mas del Pech, commune de Lentillac (Lauzès). Il a été maire de la commune de 1881 à 1884. Depuis cette époque, il a abandonné l'écharpe municipale et s'est plus particulièrement adonné à l'exploitation de ses propriétés, notamment à la culture du tabac.

Ce n'est qu'à son corps défendant qu'en 1896 il a été ramené à la vie administrative et qu'il a accepté les fonctions d'adjoint, occupées par lui en ce moment.

Il est depuis plus de 30 ans membre du conseil

municipal et jouit d'une certaine considération dans la commune.

On trouve en M. Courdès une de ces figures sympathiques, point ambitieuses, remplies de bonne volonté, aimant à rendre service pour l'unique plaisir de le rendre. En un mot, c'est un honnête homme.

Le choix fait par l'administration est loin d'être mauvais, car M. Courdès est l'homme des conciliations. Il a toujours été l'homme du « laisser faire ». Il ne variera point.

Républicain, il le restera, malgré les fallacieuses promesses et les insinuations d'un certain V...ry quelconque, bien en cour, paraît-il, on ne sait comment ni pourquoi. On doit réellement être bien pauvre en hommes... dévoués.

N'insistons point. Appelé aux magasins de Souillac, M. Courdès saura, nous en sommes persuadés, rendre la justice et apporter à chacun des paroles de paix et de consolation.

A. DONNELLI.

CAHORS

L'Election des Députés

On a distribué hier la proposition de M. du Périer de Larsan, dont on a tant parlé et qui tend comme on sait, à modifier l'article 2 de la loi du 13 février 1889 sur l'élection des députés. Cette proposition de loi intéresse comme on le sait, l'arrondissement de Cahors.

Elle porte, outre celle de M. du Périer de Larsan, la signature de MM. Martinon, Delau, Lavertujon, Paul Deschanel, de La Batut, E. Rey (Lot), Guillemet, de Wignancourt, Gotteron, Cledou, Laniel, Henri Blanc, Néron-Bancel, Tardif, Ermant, Le Moigne, lieutenant colonel Guérin, Le-Mare, comte de Saint-Quentin, Goujon (Gironde), Plichon, Paulmier, Vacher, Desjardin, Riotteau, Thoulouze, comte d'Alsace, d'Hénin, Girault, de Berne-Ja-garde, Regnault, Lannelongue, Brune, de Grandmaison, Forni, Moret, Albert Christophle, Gruet, Marty, Pourteyron, Delun-Montaud, Laroze, L. Thonnard du Temple, Légglise, Sonnerly-Martin.

La Bibliothèque populaire

Compte-rendu des opérations pendant l'année 1897

Les sociétaires de la Bibliothèque populaire ont tenu dimanche, 2 janvier, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, leur assemblée générale de fin d'année, sous la présidence de M. Parazines, président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance par le secrétaire, il est donné lecture du rapport des bibliothécaires, MM. Cangardel et Lafon et du trésorier de l'œuvre, M. Périès.

Il résulte du rapport de MM. les bibliothécaires que pendant l'année 1897, 23 585 volumes ont été distribués. La moyenne des distributions a été de 453 volumes et une fois, le 7 février on a atteint le chiffre de 512.

Le nombre des souscripteurs a été de 136 et celui des abonnés de 897. Ces derniers se répartissent de la manière suivante : abonnés de 1 franc — 212 ; abonnés de 0 fr. 55 — 137 ; abonnés de 0 fr. 30 — 548.

Le nombre d'exemplaires du catalogue vendus aux nouveaux abonnés s'élève à 427. Pendant l'année 1897, le Comité s'est borné à remplacer les volumes perdus ou détériorés ; mais les fonds en caisse, permettant de faire l'achat de nouveaux ouvrages, la Commission d'achat des livres va s'occuper des acquisitions à faire.

M. Périès donne lecture de son rapport sur les opérations de la société pendant l'année 1-97.

Recettes. — Souscripteurs : 136, savoir : 134 à 5 francs, 670 fr., 1 à 3 fr. et 1 à 3 fr. 50 ; Subvention de la ville : 100 fr. ; Prix d'un ouvrage perdu : 3 fr. 50 ; Vente du catalogue, amendes : 73 fr. ; Solde, débiteur du trésorier au 31 décembre 1897 : 37 fr. 45 ; Abonnements : 483 fr. 60. — Total : 1.374 fr. 05.

Dépenses. — Assurance : 7 fr. 30 ; Reliure : 267 fr. 95 ; Achat de livres : 425 fr. ; Imprimés : 125 fr. ; Frais divers : 26 fr. 50 ; Indemnités diverses : 50 fr. — Total : 902 fr. 25.

Excédent de recettes. — 471 fr. 70. L'actif de la société, en dépôt à la caisse d'épargne ou chez le trésorier, est de : 1.280 fr. 37 au 31 décembre 1897.

Au Palais

A l'audience civile de lundi, le tribunal avait à se prononcer sur l'affaire de la société de secours mutuels de Montcuq.

M^e Lagarrigue parlait au nom du Préfet, M^e de Valon au nom des dissidents.

M. le Procureur de la République a demandé le renvoi à quinzaine, pour présenter ses conclusions.

Procès en diffamation

Le procès intenté par M. Marius Bonneville, D^e de la Tribune du Sud-Ouest au Rappel socialiste, sera appelé devant le tribunal correctionnel de Montauban, samedi prochain 5 février.

Pauvre femme

La femme Larivière, âgée de trente ans, voyageant avec son mari, raccommodeur de parapluies, fut prise des douleurs de l'enfantement, dimanche matin, dans une des rues de Cahors, à son arrivée de Montcuq. Cette pauvre femme, absolument sans ressources, a été conduite à l'hospice de Cahors par les soins du commissaire de police.

Foire du 1^{er} février

La foire du 1^{er} février a été très importante. Le concours des animaux gras avait attiré beaucoup de monde. Les divers marchés étaient très approvisionnés ; aussi s'est-il traité de nombreuses affaires aux prix ci-après :

Bœufs gras, 30 fr. les 50 kil. ; porcs

LE COCHER 606

Première partie

II

CHEZ ANNA BELL.

— Ne trouvez-vous pas, mignonne, qu'il est un peu tard pour prolonger cette scène dramatique ?

— Vous m'y faites penser ; cette scène pourrait avoir un dénouement, et je ne désire pas en être témoin.

— Que signifie ?

— Cela signifie qu'on est probablement à cette heure sur la piste de celui qui a assassiné M. Favrot, et qu'il ne me plairait pas qu'on le trouvât chez moi.

— Vraiment, vous avez peur ! Craignez-vous donc, ma chère, qu'on fouillât dans votre passé ? J'étais loin de vous supposer des préjugés aussi vulgaires.

Anna saisit vivement le cordon de la sonnette, et montrant la porte :

— Je puis être tombée bien bas, monsieur, mais je ne veux pas être prise pour la complice d'un assassin !

— Très amusante, ma parole ! exclama le jeune blasé en éclatant de rire ; à l'Ambigu on ne déclamerait pas mieux. Vous avez, belle Anna, le sommeil tragique. A demain !...

La femme de chambre parut et Anatole la suivit en pensant :

— Elle est affreusement jalouse de cette petite fille ; tant mieux, elle m'en aimera davantage.

Pendant ce temps, la courtisane marchait fiévreusement dans son boudoir en murmurant :

— Le misérable !... il a tué l'oncle pour avoir plus aisément la nièce... Oh ! cet homme me fait horreur !

Et quand la femme de chambre revint :

— Vous ne laisserez entrer demain que le riche étranger américain, M. Johnson, ordonna-t-elle.

III

La matinée d'Anna Bell commençait à deux heures de l'après-midi. Elle avait revêtu une délicieuse toilette d'intérieur en foulard bleu relevé de dentelle blanche. Elle mettait la dernière main à sa coiffure devant une glace Louis XV placée dans son cabinet de toilette, lorsqu'on annonça M. William Johnson.

Elle se montra bientôt charmante, fraîche et aussi souriante qu'elle avait paru attristée la veille.

— Me voici à vos ordres, madame, dit l'Américain en la saluant.

Elle s'assit dans un fauteuil et ramenant

les plis amples de sa robe, elle lui indiqua un siège.

— Savez-vous, lui dit-elle sans préambule, que vous m'intriguez, mon cher voisin.

Il s'inclina gravement :

— Vous me faites beaucoup d'honneur, madame.

— A peine débarqué sur notre continent, vous vous éprenez d'une jeune fille qui n'est ni riche, ni élégante, ni en vue.

— Pardonnez, interrompit l'étranger, je n'ai pas dit que je m'en étais épris ; j'ai seulement avancé que je voulais la défendre.

— Vous connaissez admirablement les ressources de notre langue pour un Américain. Pourquoi voulez-vous la défendre contre M. Turet ? S'il l'aime, il la rendra heureuse... que vous importe...

Quand je suis venu vous prier de m'accorder votre concours, je croyais que vous connaissiez M. Turet ; votre observation me prouve que je me suis trompé.

— En effet, monsieur, mais grâce aux soupçons que vous m'avez inspirés, depuis hier je sais ce que je dois penser de lui.

— Depuis hier seulement ?

— Oui, je l'ai vu hier soir : il m'a parlé de Marie Favrot et de son oncle.

— Ah !

Et sur le visage calme de l'Américain, une flamme rouge passa.

— En ce moment, ajouta-t-elle, l'oncle Favrot est mort !

— Mort ! s'écria-t-il, mais il respirait encore cette nuit, lorsque Thomalck, mon domestique

a aidé deux de ses amis à le placer sur un brancard.

— Ah ! Thomalck était là... et il a tout vu ?

— Peut-être ; mais rassurez-vous, Thomalck est discret, il ne dira rien.

— Est-ce que vous supposez par hasard que j'aime M. Turet ? repartit la jeune femme d'une voix indignée.

— J'espère que non ; je l'espère à cause de vous et aussi à cause de cette enfant pour laquelle je viens réclamer votre intérêt. Vous pourriez lui susciter bien des ennuis si vous étiez liée avec son persécuteur.

— Moi, liée à un tel homme ? Oh ! monsieur, vous ne me ferez pas l'injure de le croire !

— Merci, madame, lui dit l'étranger en lui tendant la main ; mais je vous serai cependant très obligé de continuer à le recevoir.

— Je l'ai chassé hier, il ne rentrera jamais ici.

— Il faut pourtant qu'il y revienne, dit l'Américain avec sa froideur ordinaire.

— Et pourquoi ?

— Parce que si vous le voulez bien, spirituelle comme vous l'êtes et présomptueux comme nous le connaissons, il laissera échapper quelque chose de ses projets.

— Monsieur Johnson est galant ; mais m'expliquera-t-il enfin pourquoi je dois travailler à son profit ?

(A suivre).

gras, 31 fr. 60 les 50 kil. ; moutons gras 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kil. ; agneaux, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kil. ; blé, 25 fr. l'hectolitre ; maïs, 11 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, 4 fr. les 80 litres ; volailles grasses, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le 1/2 kil. ; dindes, 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le 1/2 kil. ; œufs, 0 fr. 70 la douzaine ; truffes, 8 fr. le kilog.

Concours d'animaux gras

Le concours annuel d'animaux gras a eu lieu mardi sur la place Thiers, sous la présidence de M. Rey, président de la Société agricole du Lot.

Voici la liste des lauréats :
Espèce bovine. — 1^{er} prix : MM. Devès, à St-Médard ; 2^e, Cavalé, à Caix ; 3^e, Orphelinat d'Arnis ; 4^e, Bousquet, à Vire ; 5^e, Lagarde, à Cazals ; 6^e, Vidal, à Labastide-Marnhac ; 7^e, Mourguès, à Saint-Denis-Catus ; 8^e, Cubaynes, à Lalbenque.
Espèce ovine. — 1^{er} prix : MM. Simonis, à Douelle ; 2^e, Miquel, aux Ramonets ; 3^e, Delleil, à Arcambal ; 4^e, Bernard, à Peyrilles ; 5^e, Jouclas, à Arcambal ; 6^e, Delmouly, à Luzech ; 7^e, Bouyssou, à Payrac ; 8^e, Saint-Martin, à Douelle.

Mentions honorables. — MM. Vidille, à Cazals ; Bennat, à Cahors ; Cavalé, à Luzech ; Montgrelet, à Larroque-des-Arcs ; Engène Jordannet, à Pradines ; Couderc, à Larroque-des-Arcs.

Brûlée

Un pénible accident s'est produit ce matin, vers 11 heures et demie, rue du Château-du-Roi.

M. Marty, employé à l'usine à gaz était allé à son travail laissant sa jeune fille, âgée de 7 ans, seule auprès d'un bon feu. La mère travaille à la journée à partir de 7 h. du matin.

Peu après le départ de son père, la pauvre enfant, s'étant trop approchée des flammes, le feu prit à ses vêtements et, affolée, la fillette se précipita dans la rue.

Tous les voisins, attirés par les cris d'angoisse de la malheureuse, se portèrent à son secours et purent rapidement éteindre les flammes.

Mais la jeune Marty a de graves blessures à la figure surtout, qui ne forme plus qu'une plaie.

La pauvre petite a reçu les soins empreints de M. le Dr Clary.

On espère la sauver.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 FÉVRIER 1898	
Sans Peur (Allegro)	Signard.
La Dame blanche (Ouvverture)	Boëldieu.
A) Andantino Réverie	Dubois.
B) Petite marche	Donizetti.
La Fille du Régiment (fantaisie)	Forbach.
Le verre en main (Polka)	

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Conseil de guerre

Le conseil de guerre du 17^e corps d'ar-

mée, siégeant à Toulouse, a prononcé la condamnation suivante :

Deux ans de prison au sieur Augustin Delrieu, né à Saint-Projet (Tarn-et-Garonne), soldat au 7^e régiment d'infanterie, à Cahors, pour désertion à l'intérieur.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 1^{er} au 3 février 1898

Naissances

Fourastié, Marie, rue Vayrols, 4.
Bruder, Léon, place Luctérius.
Brugel, Yvonne-Marcelle, rue Mascontou, 16.

Fournié, Emma, à Bégous.
Pezet, Anne-Marie, rue des Boulevards, 13.

Mariages

Cournède, Séverin, comptable et Théron, Thérèse-Laure, lisseuse.

Décès

Dulac, Jeanne-Marie, 10 jours, rue du Lycée, 24.

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — Accident. — Le sieur Alezaï, mécanicien à l'usine du moulin d'Albas, a été, ces jours derniers, victime d'un accident dont on ne peut encore prévoir les conséquences.

Se trouvant auprès de la machine à vapeur qui active la pompe d'épuisement, il a reçu dans l'œil gauche un jet de vapeur par suite de l'explosion du tube indiquant le niveau d'eau.

On craint qu'un éclat de verre ait atteint l'œil.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — Nécrologie. — Nous avons le profond regret d'annoncer la mort de M. Jean-Pierre Lucie, propriétaire, ancien maire de notre commune, décédé samedi 29 janvier courant, dans la 83^{me} année de son âge. Malgré les ans, M. Lucie était encore ces jours derniers un beau vieillard plein de verdeur et d'enjouement. Les obsèques du défunt ont été célébrées lundi matin au milieu d'une grande affluence.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Adolphe Fabre et Emile Fabre, de Souillac, sont condamnés, le premier, à 25 fr. d'amende, et le second, à 20 fr. de la même peine, pour chasse sans permis.

Clément Monteil, de Lamothe-Cassel, est condamné à 16 fr. d'amende pour le même délit.

Le tribunal condamne Pierre Faurie, dit Aquilin, de Lavercaitière, à six mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende pour vol de truffes.

Pierre Barrière, dit Frédéric, du Vigan, est condamné à 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger, pour menaces envers M. de C..., propriétaire du domaine dont il est métayer.

— **Officier ministériel.** — M. Bourges est nommé huissier près le tribunal de 1^{re} instance de Gourdon, en remplacement de M. Solignac.

MIERS. — Rixe. — En venant de la dernière foire de Gramat, les nommés Victor C..., de Bétaille, et Jean-Louis T..., de Miers, se prirent de querelle et une rixe s'ensuivit. Des coups furent échangés. Procès-verbal a été dressé contre eux.

Chez nos voisins

Tentative d'assassinat sur un Maire

M. Marmusse, maire de Cours, canton de Prayssas (Lot-et-Garonne) a été, mardi soir, victime d'une tentative d'assassinat. Comme il rentrait chez lui, revenant de chez un voisin, un inconnu lui a tiré dans les jambes deux coups de feu et a pris la fuite.

M. Marmusse aurait été très grièvement blessé et son état serait très grave.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation des valeurs s'effectue aujourd'hui dans les mêmes conditions de facilité que celle de nos rentes, les reports sont des plus modérés et l'argent fort abondant.

Le marché est très ferme et on constate une reprise sensible d'affaires.

Notre 3 0/0 cote 103.57, le 3 1/2 0/0 106.80 et l'amortissable 102.10.

Les sociétés de crédit sont très fermement tenues et la plupart en hausse sur la clôture précédente. Le Crédit Foncier est à 660 ; le Crédit Lyonnais à 829 ; le Comptoir National d'Escompte à 594 et la Société Générale à 545.

Le Suez s'avance à 3.437.

Nos chemins enregistrent une nouvelle hausse. Le Lyon à 1867 ; le Midi à 1440 ; le Nord à 2075 et l'Orléans à 1867.

Sauf l'Italien qui reste à 93.75, les autres fonds étrangers sont fermes. L'Extérieure à 62 1/8, le Turc D à 22.62, la Banque ottomane à 564, le Portugais à 20 1/4 et le Russe 3 0/0 1891 à 95.50.

Au comptant, les chemins ottomans Salonique-Constantinople sont demandés à 290 et le Smyrne-Cassaba à 384 et 386.

L'action Bec Auer se traite à 765 et 769.

L'action Société Continentale d'Automobile est recherchée sur le marché en Banque à 125 et 127.50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par ton et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire

ramener, par son intermédiaire, à ce taux déduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper de des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

LE JOURNAL DU LOT est en vente à Cahors :

- Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

III

Une jeune camarade de son magasin qui l'avait accompagnée, levait les bras, extasiée. Berthe appela la concierge et lui demanda des renseignements.

Elle ne put rien apprendre. C'était un monsieur. Il n'avait rien dit. Il avait seulement remis cette lettre.

Elle indiqua une enveloppe sur la cheminée. La jeune fille l'ouvrit fébrilement. Il s'en échappa deux billets de banque, deux billets de mille francs.

Sur une carte que les billets entouraient, elle lut : « Thomas Moore... comme faible dédommagement à la frayeur qu'il vous a causée ». Elle repoussa la carte et les billets.

— Mais je ne veux pas de cet argent, murmura-t-elle... Il faut le rendre à ce monsieur.

— Il n'a pas laissé son adresse, fit la concierge.

— C'est le monsieur qui a failli t'écraser ? demanda Lucie, l'amie de Berthe.

— Oui.

— Il te doit bien ça !...

— Sûrement, dit à son tour la concierge... Puis c'est un monsieur sans doute qui en a d'autres... ça se voit, mademoiselle serait bien godiche... — Je ne toucherai pas à cet argent, déclara Berthe.

Les deux femmes levèrent les bras au ciel, interloquées.

Le pharmacien avait recommandé de faire coucher Berthe.

La concierge prépara la couverture. Son amie l'aïda à se déshabiller.

On avait enlevé les fleurs dont l'odeur était entêtante.

La jeune fille resta trois jours au lit.

Quand elle descendit pour la première fois, elle apprit par la concierge que le monsieur aux fleurs était venu trois fois par jour demander de ses nouvelles.

— Il fallait lui rendre son argent, dit Berthe. La portière se récria.

Elle n'aurait jamais osé... Un homme si bien, si comme il faut... riche comme Crésus, sans doute. Il lui avait donné cent francs pour son dérangement... cent francs comme rien du tout, comme un autre aurait donné cent sous... Il devait être au moins millionnaire...

Il ne fallait pas le froisser... C'était un jeune homme très doux, incapable de manquer à une jeune fille.

Berthe était devenue subitement très inquiète.

Cette poursuite de l'étranger cachait des desseins qu'elle redoutait.

Elle aussi, elle l'avait trouvé très bien. Elle n'avait pu s'en défendre ; pendant les heures solitaires qu'elle avait passées, elle avait pensé à lui.

Sa figure avait voltigé autour de son oreiller, dans ses rideaux.

Parbleu ! elle le savait bien qu'il était très comme il faut, qu'il paraissait très riche. Et c'était là ce qui l'effrayait.

Pouvait-elle compromettre son avenir ? Où cela la mènerait-il ?

C'était un étranger qui quitterait Paris demain...

Pourquoi songer à lui ?

Berthe était une enfant naturelle. Elle avait perdu sa mère très jeune, mais elle avait été élevée par sa tante dans des sentiments très honnêtes.

La brave femme l'avait mise en garde dès son jeune âge contre les séductions des hommes.

Elle lui avait parlé de la faute qui avait assombri la vie de sa mère et fait mourir de chagrin la malheureuse.

Elle s'était bien promis de se défendre énergiquement et de n'aimer jamais qu'un homme de sa condition qu'elle pourrait épouser.

Et voilà qu'elle se sentait prise d'une affec-

tion soudaine pour cet étranger.

Ce n'était pas son corps qu'il avait blessé, mais son cœur.

Elle restait rêveuse, n'osant plus interroger la concierge, tremblant à chaque instant de voir le jeune homme surgir devant elle.

Si elle l'apercevait, elle le sentait, elle ne serait pas maîtresse de ses impressions, son trouble la trahirait.

Elle se hâta de s'éloigner.

— S'il revient, dit-elle à la concierge, vous lui direz que je suis tout à fait guérie et que je n'ai plus besoin qu'il s'occupe de moi... Vous lui direz que je le remercie beaucoup de ses fleurs et de son argent, mais que je donnerai les billets aux pauvres s'il ne veut pas les reprendre,

La portière haussa les épaules d'un air indigné.

— En voilà une commission ! Si vous croyez que je vais la faire... — Je la ferai donc moi-même, répondit la jeune fille. Je vais vous laisser un mot pour lui.

Elle se disposait à remonter chez elle, quand elle poussa un cri d'effroi.

Thomas Moore était devant elle... Le jeune homme était pâle, ému comme le jour de l'accident.

Il ôta vivement son chapeau et salua profondément la jeune fille.

— J'ai tout entendu, dit-il.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 37	103 57
3 0/0 amortissable.....	101 75	102 40
3 1/2 0/0 1894.....	106 70	106 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	—	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Turc, série D.....	22 55	22 52
Ottomanes priorité (500 f).....	453	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496	—
Banque de France.....	3559	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	905	905
Comptoir national d'escompte.....	594	595
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660	660
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	822	822
Société de Crédit mobilier.....	52	—
Société générale.....	543	544

Bibliographie

L'AFFAIRE DREYFUS

Les Dessous d'une Trahison par le COMTE de W... Prix du Volume illustré 50 centimes

Le livre qui vient de paraître, dû à un personnage très au courant des dessous de la trahison, jette sur cette douloureuse affaire, un jour nouveau.

Le public a le devoir et le droit de savoir à qui incombe les responsabilités d'une aussi déplorable campagne menée par des personnalités qu'on n'avait pas l'habitude de trouver dans les rangs de ceux qui s'insurgent contre la loi, et de connaître enfin, des documents concluants, à tout jamais historiques.

A côté du récit dramatique du procès Dreyfus, et avec une incroyable autorité, l'auteur réfute les principaux arguments employés par les partisans de la résurrection de cette ténébreuse affaire.

C'est une page poignante de l'histoire contemporaine, mais nos lecteurs seront certains d'avoir sous les yeux tout ce qu'il faut en retenir.

Envoi du volume franco par la « Librairie des Nouvelles Publications Illustrées, 1, rue du Pont-de-Lodi, Paris, contre la somme de 60 centimes.

LA CUISINIÈRE DU FOYER

Il vient de paraître dans l'élégant format de la « Nouvelle Collection Illustrée à 20 centimes, » édition jaune, imprimée en « caractères forts, » le seul livre de cuisine lisible pour tous, vraiment utile et indispensable.

« La Cuisinière du Foyer » est le seul résumé pratique de tous les éléments de la science de la cuisine et de la table. Toutes les recettes de ce précieux recueil culinaire y sont résumées avec une clarté inconnue aux ouvrages de ce genre qui sont presque toujours des conseillers inutiles, dont le langage incompréhensible décourage les meilleures volontés.

« La Cuisinière du Foyer, » est illustrée et en vente partout au prix incroyable de « 20 centimes »

mes ; » c'est-à-dire à la portée de tout le monde. Chez les Editeurs Didier et Méricant, 1, rue du Pont-de-Lodi, Paris, « Prix Franco » par la poste 30 centimes.

LE NU ANCIEN ET MODERNE

Avec l'apparition des IX^e, X^e et derniers fascicules du « Nu Ancien et Moderne, » annonçons que la Collection complète, très artistiquement reliée, vient d'être mise en vente. Cette merveilleuse Collection de tableaux due aux premiers artistes anciens et modernes est incontestablement le plus beau monument artistique qui ait été élevé en librairie à la mémoire des prodigieux talents que furent les grands maîtres des écoles, Française, Italienne, Allemande, Hollandaise et Anglaise.

Ce superbe album a sa place marquée dans toutes les bibliothèques publiques et privées, car il est à la fois, un ouvrage infiniment curieux et unique, en même temps qu'un musée portatif ou les uns puiseront une quantité de documents précieux et que les autres, simples amateurs du beau, compulsent avec un insatiable plaisir.

En un mot, cet ouvrage peut être mis entre toutes les mains grâce à son caractère et à son utilité incontestables en matière d'art.

Les Editeurs Didier et Méricant, 1, rue du Pont-de-Lodi, Paris, adressent franco : Chacun des dix fascicules contre 60 centimes. L'album complet relié 8 francs.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} Février 1898 :

Rose-Marie, par Francis Maratuech. — Fille de France, par L. Brunet. — Souvenirs Militaires, par le Général Montaudon. — Gaïetés du mois, par Willy. — Théâtres : Catherine. — Les Transatlantiques, par Saint-André. — Le Transwaal et la question Sud-Africaine, par Sailor. — L'Axolotl, par M. Maindron. — Au pays des oiseaux, par Cyrano de Bergerac. — Les fleurs artificielles, par M. Maindre. — Mosaïque.

Illustrations d'après Dagnan-Bouveret, et par F. Gottlob, Guydo, A. L. Clément, Dessertenne, L. Rudnicki, etc. etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 Janvier.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Vincent Huet : La sœur de Martial César. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage. — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 8. — 3 février 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit. — Le Benjamin (Art. Dourliac). — Paroles françaises (B. Vadier). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Phileas et Chantronille (Esp). — Entre parents éloignés (Eud. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations d'après L. Sabatini et Par Paul de Sémant, Louis Morin, G. Magat ange, etc.

Envoi franco d'un numéro spécial sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en un numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le carillon de cloches tabulaires de la mairie de Levallois-Perret (L. Reverchon). — Les chemineaux des airs (Max de Nonsouty). — Un ballon en aluminium (P. Crépy). — Le suicide en commun et ses causes (Gaston Jouglu). — Broyeur balistique (Emile Dieudonné). — Les chemins

de fer du monde (Daniel Bellet). — Les persulfates de la photographie (G.-H. Niewenglowshi.) — L'industrie de sculpture à Florence. — Mesure de la pression du grison dans la houille. — Les ruines de la Cour des Comptes (Armand Leyritz). — Une université américaine (Ponce de Léon). — Les bronzes du Japon (Albert Vacquiers). — Transmission de force motrice. — « Revue des Inventions : » Perfectionnements dans les canots de sauvetage. — Photocopies positives bleues. — Nouveau petit cabrouet. — Pincettes à poisson. — Le Chronopose. — « Chronique. » — « Revue des Journaux. » — Académie des sciences (Georges Petit). — « Cyclisme et automobilisme : » La vélocipédie en chambre. — Le pédaleur cotier. — Le pédaleur de vitesse. — Un bandage cuirassé. — Bicyclette J.-C. English. — Le porte-bébé et le porte-paquet Kalamazoo. — Nouveau paquetage de Lamson. — Lanterne solaire, de J.-C. Plimpton. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35 Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re} Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du PIANISTES. Lisez, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

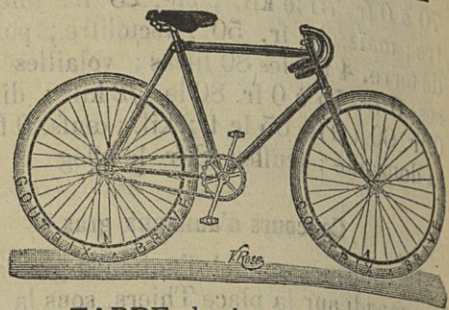
GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
Même des Plaques ulcéreuses varicelleuses dites incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin Ancien Aide-Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

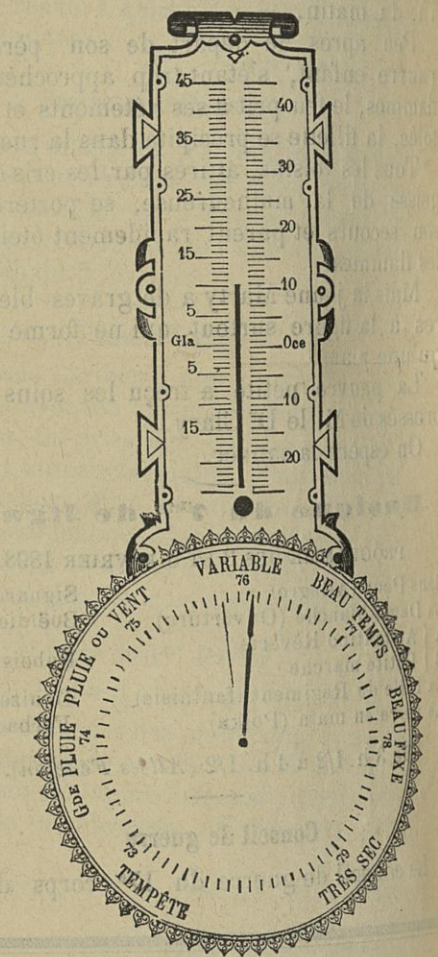
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2.3 Id. maxima de la veille : 11.3 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 5.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES BROCHURES, THÈSES

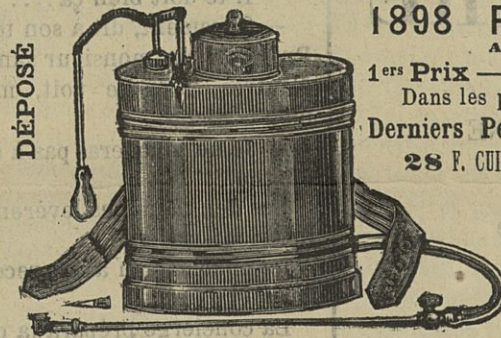
CATALOGUES MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT LE VIGAN (Gard) L'ÉCHO DES CÉVENNES (hebdomadaire) ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOUT (Ancienne Imprimerie L. Capucins) Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulaires PROSPECTUS TÊTES DE LETTRES FACTURES, ENVELOPPES CARTES DE VISITE LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS BORDEREaux, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBE, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).